



*A Liga dos Direitos Humanos e do Cidadão luta por justiça, liberdade, direitos económicos e sociais, contra o racismo eo anti-semitismo por mais de 110 anos.*

La Ligue des droits de l'Homme et du citoyen est de tous les combats pour la justice, les libertés, les droits économiques et sociaux, contre le racisme et l'antisémitisme depuis plus de 110 ans.

Cayenne, le 18/9/2014

## **II ENCONTRO INTERNACIONAL SOBRE TRABALHO DECENTE NA FRONTEIRA – Oiapoque – Brasil - 19/9/2014 & 20/9/2014**

La Guyane est un **Département d'Outre-Mer** étendu comme le Portugal, avec environ 230 000 habitants. La Guyane n'est pas une île, contrairement aux autres départements d'Outre-Mer. Sa préfecture, Cayenne est à 7 000 km de la Paris ou 8 à 9 heures d'avion presque quotidien.

L'**indice de développement humain** indique pour la Guyane un retard de 27 années avec la France hexagonale mais la Guyane reste plus avancée par rapport à ses proches voisins, le Suriname (deux fois plus étendu et deux fois plus peuplé que la Guyane) et le Brésil (grand comme les États-Unis, plus de trois fois plus peuplé que toute la France).

### **1 Résumé de l'état des droits de l'Homme en Guyane**

En Guyane la **liberté de circuler** n'est pas complètement assurée : les 600 km des 4 Nationales sur le littoral sont insuffisants pour desservir par la route 7 des 22 communes. Deux barrages de la gendarmerie, à d'Iracoubo vers l'ouest et à Belizon vers l'est, contrôlent tous nos déplacements avec, en cas de suspicion, une fouille intégrale des voitures et des taxis collectifs.

Non seulement les nouvelles écoles ne permettent pas la **scolarisation** de tous des enfants et de répondre au taux de natalité Guyanais 3 fois plus important qu'en France, mais, en plus, quelques mairies exigent pour l'inscription des enfants à l'école plus de papiers que ne l'impose la Loi. Parfois c'est le transport scolaire qui fait défaut ou n'est pas adapté.

La Guyane produit plus de 500 Kg d'or par trimestre - d'une valeur d'environ 18 millions de € - avec l'**exploitation des illusions** des populations pauvres de la grande région nord de

l'Amérique du Sud. Les conséquences sont nombreuses : sociales (exploitation inhumaine, prostitution, trafics ...), sanitaires (paludisme, sida, violences ...) et environnementales (destruction de la forêt, pollution par le mercure des poissons qui est la nourriture de base pour les populations amérindienne et bushinengue des fleuves ...). Qu'en sera-t-il si du pétrole est trouvé ? Combien de nouvelles pirogues de clandestins retournées en pleine mer sur la route de l'Eldorado ?

Les salaires nets annuels moyens en 2010 placent la Guyane en tête des régions pour les cadres, les professions intermédiaires et les employés et en milieu de tableau pour les ouvriers et la fonction publique. Mais le **droit à un niveau de vie suffisant** n'existe pas pour tous : en Guyane la tranche des plus faibles revenus fiscaux de moins de 9 400 € par an y est deux fois plus importante qu'en métropole : 52% des foyers contre 24%.

Les conséquences des inégalités sociales sur l'**accès aux besoins fondamentaux** sont bien là : 15% de la population sans eau potable, plus de 10 000 logements insalubres, bien souvent dans un bidonville, sans assainissement, avec des branchements électriques dangereux et un accès au téléphone incertain. Environ 1 500 logements construits par an en Guyane, pour un besoin actuel d'environ 15 000 ... et une population augmentant de 4% par an ...

Peut-on espérer de la **justice** ? Pas certain : les interprètes des tribunaux devaient manifester pour être rémunérés en 2012, le conseil des prud'hommes est délocalisé à la Martinique à 2 heures d'avion, la surpopulation de la prison de Rémire-Montjoly est chronique ... et sans titre de séjour, mieux vaud ne pas rencontrer la Police aux Frontières : la rapidité des 9 000 reconduites à la frontière annuelles rend impossible tous recours. La France a été condamnée récemment par la Cour européenne des droits de l'homme (arrêt "De Souza Ribeiro c. France" du 13

décembre 2012). Dernièrement, il s'agissait de l'expulsion vers Haïti d'une personne habitant ici depuis 12 ans ...

Qu'en est-il de la **libertés de pensée, de conscience, de religion** ? C'est encore le XIXe siècle en Guyane ! Une exception au sein de la République fait que la loi pour la séparation de l'église et de l'État de 1905 ne s'applique pas.

Du côté de la **liberté d'opinion et d'expression**, nous espérons être bien informés ! En janvier 2013 des journalistes de l'hebdomadaire "La Semaine Guyanaise" se voyaient refuser par la rédaction de publier des articles sur une société douteuse d'orpaillage s'implantant à Saül. Le rédacteur en chef est leader du syndicat patronal en Guyane : cherchez le lien ...

La question de la **liberté de participation politique** posée par la Ligue au niveau national résonne tout particulièrement en Guyane : que dire de l'absence du droit de vote des étrangers alors qu'ils représentent 35% de la population ?

Pouvons-nous espérer un **droit à la protection de la santé** en Guyane ? L'offre de soins y est insuffisante, les territoires de l'intérieur parfois sans médecin sont défavorisés : par exemple des femmes doivent accoucher à plus de 2 jours de voyage en pirogue de leur famille. Quand l'offre de soins existe, parfois c'est la discrimination à l'entrée des centres de santé, ailleurs ce sont les contrôles zélés des papiers qui entravent le chemin du médecin. Sans oublier des propos xénophobes de responsables politiques dans les médias quand des moyens sont mobilisés par l'hôpital pour prendre en charge des orpailleurs étrangers mourants à la porte d'un centre de santé comme en mars 2013 à Maripasoula.

Qu'en est-il du **droit à la sécurité sociale** pour pouvoir se faire soigner ? En Guyane la Caisse générale de sécurité sociale ne délivre pas forcément de justificatif de dépôt de dossier et les délais d'affiliation sont de l'ordre de six mois, voire un an, la carte est parfois délivrée après la date de fin de droit !

Le **droit au respect des identités culturelles** doit encore beaucoup être amélioré en Guyane pour les peuples autochtones et les étrangers, notamment sur les questions des droits collectifs et la prise en compte des populations amérindienne et bushinengue.

Le droit à une **nationalité** est loin d'être effectif pour tous en Guyane : les milliers d'anciens réfugiés de la guerre au Suriname ou les victimes des carences des services de l'État civil pour les populations transfrontalières restent sans nationalité.

Le droit à la **protection de la famille** ? Que dire des violences à l'encontre des femmes et des enfants avec deux fois plus de cas que la moyenne nationale.

Le droit à **l'information** n'est pas effectif en Guyane : toutes les radios publiques nationales n'y sont pas diffusées et certaines zones du territoire ne sont pas couvertes et restent sans radio ou sans télévision.

## **2 Vie de la section de Cayenne**

La section comporte une vingtaine d'adhérents, une petite dizaine d'actifs et présents aux réunions, qui depuis quelque temps sont hebdomadaires.

Les principales activités sont : la permanence pour l'accompagnement pour l'obtention des titres de séjours, une action en justice avec le service juridique de la LDH contre des discriminations, les suites des recours contre une commune pour non-scolarisation, la veille médiatique et la publication de communiqués de presse, l'animation du collectif des droits de Guyane avec 20 associations (une lettre collective au défenseur des droits publiée dans la revue nationale de la LDH de début 2013, une charte en préparation et l'accueil de stagiaires), un site internet depuis décembre 2012, une interpellation de tous les élus de Guyane sur la question du droit de vote des étrangers en mai 2013 et des contributions à la nouvelle lettre des Outre-Mer de la LDH publiée au niveau national.

*Le bureau de la section de Cayenne.*